



### Le projet et son site pilote

Initié par la MOT, le projet vise à **développer un dispositif d'accompagnement pour faciliter la reprise transfrontalière d'entreprise** sur la frontière franco-allemande.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Eurodistrict SaarMoselle, la MOT, soutenue par la Caisse des Dépôts, propose d'identifier la région frontalière entre la Sarre et la Lorraine (Palatinat inclus), comme site pilote, afin d'établir une approche transposable et adaptable à d'autres territoires frontaliers.

Le projet de la MOT et de l'Eurodistrict SaarMoselle s'articule en trois étapes, marquées par trois ateliers réunissant des spécialistes, afin de répondre aux enjeux et aux défis propres à la reprise d'entreprise transfrontalière :

- Atelier 1** Trouver l'entreprise à reprendre / le repreneur
- Atelier 2** Accompagner le nouvel acquéreur dans ses démarches (aspects juridiques, financiers etc.)
- Atelier 3** Permettre la gestion commune pour assurer le bon développement de la nouvelle « entreprise binationale »

Cette démarche constitue une initiative importante dans la mise en réseau des secteurs économiques transfrontaliers, contribuant par la même, à stabiliser et à développer l'emploi. Elle représente également une avancée devant amener à un renforcement de l'implication du secteur privé dans les politiques de coopération transfrontalière, et par conséquent, dans une gouvernance transfrontalière.

## Contexte du projet

### **Une réponse appropriée au problème de succession des PME en France et en Allemagne : La reprise transfrontalière d'entreprises**

Chaque année, plus de 70.000 PME en Allemagne et 60.000 PME en France recherchent un nouveau propriétaire. L'absence d'acquéreur pour ces PME souvent familiales conduit à la fermeture de milliers d'entreprises et à des pertes d'emploi considérables. En 2010, 1.800 PME ont fermé rien que pour l'Allemagne, engendrant la perte de 23.000 emplois.

Héritant d'un marché « amputé » de repreneurs potentiels, la zone frontalière, souvent considérée comme périphérique, se trouve particulièrement pénalisée. La recherche de solutions s'y fait encore plus pressante qu'ailleurs.

Cette perception négative peut se transformer si on considère les avantages non négligeables dont disposent ces entreprises binationales : une entrée facilitée sur le marché voisin et l'extension de son propre marché. Une opération qui semble bien plus sûre que la création ex-nihilo d'une filiale étrangère. Malgré cette chance indéniable, certains obstacles ont freiné jusqu'à présent les possibilités de profiter de cette opportunité transfrontalière.

## Des obstacles à surmonter

Ces craintes et ces réserves proviennent notamment de facteurs comme la frilosité du secteur bancaire, les différences juridiques (droit du travail, fiscalité, droit de la succession...), administratives, linguistiques, culturelles et des spécificités nationales des marchés etc. Des difficultés qui s'ajoutent aux problèmes habituels liés à la succession, tels que l'estimation de la valeur réelle etc.

## Des initiatives pilotes à développer

Si la reprise « intra-nationale » est soutenue sur chaque territoire par différentes structures (à l'exemple des Chambres de commerce), un accompagnement propre au contexte transfrontalier fait défaut sur la plupart des frontières. S'inspirant de l'expérience du Fonds de développement transfrontalier EUREFI (sur la frontière francophone France-Belgique-Luxembourg), les Caisses d'Epargne dans le secteur Sarrebruck-Lorraine ont commencé à mettre en œuvre un premier dispositif sur la frontière franco-allemande dès l'été 2011.

## **L'atelier du 13 décembre 2011 : trouver l'entreprise à reprendre / le repreneur**

L'atelier du 13 décembre 2011 à Sarrebruck, parrainé par Charlotte Britz, Maire de Sarrebruck et Présidente de l'Eurodistrict SaarMoselle, a présenté les différentes problématiques associées à la première phase de la reprise transfrontalière d'entreprises : **trouver l'entreprise à reprendre ou le repreneur potentiel.**

Cet atelier a permis à la fois :

- ≡ d'aborder des questions pratiques pour le montage du projet : identification des fichiers d'entreprises, constitution de banques de données et de sites internet, estimation objective de la valeur, prise des premiers contacts et offre de conseils individuels en amont,
- ≡ de présenter des démarches existantes dans ce domaine,
- ≡ d'identifier les possibilités de soutien par les autorités publiques.

## **L'atelier du 21 juin 2012 : le processus de reprise, les aspects liés à la transaction**

Cet atelier doit permettre de :

- ≡ rentrer dans le détail des étapes formelles du processus de reprise d'entreprise dans un contexte transfrontalier (aspects financiers, juridiques, contractuels et fiscaux),
- ≡ de bénéficier d'un témoignage issu d'une expérience concrète de reprise transfrontalière d'entreprise dans le secteur,
- ≡ de débattre et d'échanger autour de ces problématiques et de réfléchir ensemble aux étapes suivantes.

## **Public ciblé**

- ≡ Institutions spécialisées dans la facilitation de la reprise et du transfert d'entreprises
- ≡ Secteur bancaire
- ≡ Pouvoirs publics (collectivités territoriales et leurs agences, p. ex. pour la promotion économique),
- ≡ structures d'appui transfrontalières
- ≡ Chambres consulaires, notaires spécialisés
- ≡ Cabinets spécialisés, entreprises de conseil aux entreprises
- ≡ Administrations nationales concernées (emploi etc.)
- ≡ Entrepreneurs intéressés (surtout conférence finale)